Rassemblement National

Le mardi 3 novembre 2026

Financement des partis politiques : la gauche découvre avec 38 ans de retard une loi qu'elle a elle-même votée !

Vendredi 30 octobre, alors que je coanimais une réunion de sympathisants RN à Pauillac, j'ai rappelé les prérogatives institutionnelles que nous confèrent les brillantes victoires de nos sénateurs : constitution d'un groupe politique, augmentation de notre temps de parole, droit à une question au Gouvernement par semaine, obtention d'un siège de secrétaire du Sénat et même d'une vice-présidence durant une année…

Ces droits sont relativement peu connus car, pour certains, c'est la première fois dans son histoire que le Sénat doit les appliquer.

Mais voilà que nos opposants (de gauche et d'ailleurs) semblent découvrir, avec une stupéfaction savamment mise en scène, l'existence du financement public des partis politiques.

Pourtant, les lois relatives à la transparence financière de la vie politique et à l'encadrement de leur financement n'ont rien d'une nouveauté ! Elles remontent à la présidence du socialiste François Mitterrand, plus précisément au gouvernement de Jacques Chirac (1988) et à celui de Michel Rocard (1990).

Ainsi, depuis près de 40 ans, les partis reçoivent de l'État un montant calculé notamment en fonction du nombre de députés et de sénateurs qui leur sont rattachés. En 2026, il a été fixé par décret à 37 402 € par parlementaire et par an.

Ces sommes ne sont donc ni clandestines ni discrétionnaires, ni versées aux élus : elles relèvent d'un dispositif légal, sont parfaitement retracées dans les comptes annuels des partis, certifiés par des commissaires aux comptes, déposés auprès de la CNCCFP et rendus publics.

S'il est difficile, dans ces conditions, de justifier un tel émoi, il est facile de déceler la mauvaise foi, et la haine de nos opposants qui sont prêts à toutes les manœuvres pour tenter de nous discréditer, à quelques mois de l'élection présidentielle.

Faut-il croire que nos opposants ignoraient jusqu'à présent l'existence d'un mécanisme dont leurs propres formations politiques bénéficient depuis des décennies ? Ou qu'ils viennent seulement de découvrir les dispositions d'une législation issue de leurs rangs ?

À moins que leur indignation ne soit tout simplement sélective : parfaitement silencieux lorsque leurs partis perçoivent ces financements, ils s'affolent lorsqu'ils sont attribués, par le choix démocratique des électeurs, au Rassemblement national.

De mon côté, et comme un grand nombre de compatriotes, je me réjouis que nos victoires électorales permettent au premier parti de France de disposer des moyens institutionnels et financiers prévus par la loi pour poursuivre son action politique : c'est aussi ça l'État de droit.



Edwige DIAZ

Sénatrice de la Gironde
Vice-Président du Rassemblement National